

Réf. DI – AM – APE – 2021-2022/028 – COVID 19 – Organisation de l'accueil des élèves suite au CODECO de ce vendredi 3 décembre 2021

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers élèves,

Suite au Comité de concertation (CODECO) du vendredi 3 décembre 2021, de nouvelles mesures ont été adoptées pour limiter la propagation du virus. Pour le secondaire, elles ont été reprises par la Circulaire 8377 du 03-12-2021 : *Covid-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 3 décembre 2021 - Enseignement secondaire (annexe 1)*.

Il en ressort que, pour la période allant du 8 au 24 décembre 2021, il a été décidé ce qui suit pour l'enseignement secondaire :

- Enseignement hybride sur base d'un taux de présence de 50% des élèves ;
- Interdiction des sorties scolaires d'une journée ;
- Installation la plus rapide possible de détecteurs de CO2 dans les locaux visés par la circulaire 8360 (*ouverture des fenêtres à partir de 900 ppm et sortie du local, le temps de renouveler l'air, au-delà de 1.200 ppm*) ;
- Invitation des parents à réaliser une fois par semaine un autotest sur leurs enfants ;
- Fermeture de classe à partir de deux cas sur une durée de 7 jours (*l'ONE communiquera rapidement une actualisation des protocoles*).

L'hybridation des apprentissages est donc prévue de façon temporaire à partir du 8 décembre 2021.

Pour les journées des 6 et 7 décembre, les cours se donnent donc normalement. Attention néanmoins à la manifestation qui se tiendra à Bruxelles ce 6 décembre (*rassemblement prévu à 10 h 30 à la Gare du Nord*) et aux éventuelles perturbations qu'elle engendrera, notamment en matière de transports en commun.

Les modalités de mise en œuvre de l'hybridation étant laissées à l'appréciation des équipes éducatives, ces deux jours nous permettront de les définir clairement auprès de nos élèves et de vous informer le plus précisément possible de leur contenu.

Je fais donc encore appel à votre indulgence pour patienter jusqu'au terme de ce court intervalle.

Restons confiants en l'avenir, solidaires et prudents tout en prenant soin de nous et de ceux qui nous sont chers !

Le Préfet des études,



A. MELLOULI

☎ 02 770 06 20
☎ 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
✉ contact@acrommelynck.net



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.